

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 novembre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absente : Mme Francine Blain, trésorière

CE-2011-1160-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-1161-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-1162-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 NOVEMBRE 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 9 novembre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-1163-DEC COMPENSATION POUR LA COLLECTE SÉLECTIVE DE L'ANNÉE 2009 / RECYC-QUÉBEC

ATTENDU la lettre de la présidente-directrice générale de Recyc-Québec relativement à la compensation pour la collecte sélective de l'année 2009, laquelle lettre était accompagnée d'un chèque de 525 002,59\$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la lettre de Recyc-Québec du 9 novembre 2011 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre et du chèque de Recyc-Québec dans le cadre de la compensation pour la collecte sélective de l'année 2009.

CE-2011-1164-DEC PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DU SAULE-NOIR DANS LE DOMAINE DU PARC / MODIFICATION DE LA GRILLE DE RUES

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-612-DEC adoptée le 22 juin 2011 acceptant le projet déposé par M. Luc Denis, concernant le projet de la rue du Saule-Noir dans le Domaine du Parc pour le Groupe Héritage ;

ATTENDU QUE le promoteur demande de modifier la grille de rues, en vertu de la page 2 du « cahier de présentation des unités d'habitation multifamiliales, cellule 8 » datée du 31 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE la modification majeure consiste en l'ajout de logements de type condominium et que le projet proposé augmenterait le nombre de condominiums de 156 à 168 unités;

ATTENDU l'analyse du projet par le Comité de coordination au développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU QUE les membres du CCDM recommandent, en date du 3 novembre 2011, d'accepter le projet;

ATTENDU QUE la répartition des usages est convenue avec la Direction de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a déposé une estimation des infrastructures souterraines;

ATTENDU QUE le nouveau projet répond à la planification financière approuvée par le Comité exécutif;

ATTENDU QUE le promoteur n'a pas fourni les estimations des utilités publiques;

ATTENDU QUE la demande vise uniquement la cellule 8 et que les éléments des cellules 5, 6 et 7 du « cahier de présentation des unités d'habitation multifamiliales, cellule 8 » servent uniquement à titre d'information;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du CCDM, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-612-DEC soit et est abrogée.

Il est également unanimement résolu d'accepter le projet déposé par M. Luc Denis pour le projet de la rue du Saule-Noir (cellule 8) dans le Domaine du Parc, selon les documents suivants:

- résumé exécutif;
- cahier de présentation des unités d'habitation multifamiliales, cellule 8

Que ledit projet de développement de la rue du Saule-Noir, numéro D10-3346, soit accepté selon les conditions suivantes:

- Que la Ville de Terrebonne obtienne une ou des servitudes pour les infrastructures municipales à construire;
- Que les règlements d'emprunt requis pour la réalisation du projet incluant le pavage, les bordures, l'éclairage et l'aménagement paysager de la rue du Saule-Noir et de la rue projetée, entre cette dernière et le chemin St-Charles, soient élaborés dès réception des documents requis pour ce faire et que la Direction du greffe et affaires juridiques soit mandatée à préparer lesdits règlements;
- Que la Direction du génie et projets spéciaux soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis selon les plans et concepts convenus;
- Que la Direction de l'entretien du territoire soit autorisée à procéder à la confection des plans et devis des aménagements paysagers;
- Que la Direction du greffe et affaires juridiques procède à la confection du protocole d'entente relatif au projet;

- Que le promoteur assume entièrement les frais des utilités publiques;
- Que le promoteur assume les frais de pavage (couche temporaire) pour la rue du Saule-Noir dans l'éventualité où les travaux seraient prêts à être exécutés et que la Ville de Terrebonne ne connaît pas les orientations finales du promoteur pour la partie de terrain située du côté Nord de la rue du Saule-Noir, soit la cellule 7 de la page 2, du cahier de présentation des unités d'habitation multifamiliales, cellule 8, daté du 31 octobre 2011;
- Qu'une banque de parc soit créée pour le projet sur une superficie de 20 238 m² représentant les terrains cédés pour le parc central. Cette banque étant insuffisante, l'écart sera compensé en argent;
- Que la distribution des services d'utilités publiques et de télécommunication soit souterraine et que la Direction du génie et projets spéciaux soit autorisée à participer à la confection des plans et devis pour les réseaux câblés aux frais du promoteur;
- Que la Direction de l'aménagement du territoire soit autorisée à émettre le permis de lotissement et de déboisement;
- Que l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises, soit au municipal ou tout autre palier gouvernemental.
- Que le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec le Groupe Héritage.

CE-2011-1165-DEC TRAIN DE L'EST / INFRASTRUCTURES QUÉBEC

ATTENDU la lettre du 11 octobre 2011 de M. Denis Levesque, directeur général, adressée à Infrastructures Québec relativement à une demande pour la construction d'un stationnement étagé pour la nouvelle gare du train de l'Est ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la lettre d'Infrastructures Québec du 19 octobre 2011 informant la Ville de Terrebonne que les demandes relatives au train de l'Est doivent être transmises à l'Agence métropolitaine de transport.

CE-2011-1166-DEC POSTES CANADA / ÉCLAIRAGE / RUE PHILIPPE-CHARTRAND

ATTENDU QUE les boîtes aux lettres de Postes Canada situées sur la rue Philippe-Chartrand, près du parc du Ruisseau, ont été vandalisées et que les lampes néons ont été cassées ;

ATTENDU QUE Postes Canada a avisé la Ville qu'elle ne compte pas réinstaller des néons dans l'abri postal ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif considère inacceptable la réponse de Postes Canada;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif demande à Postes Canada de réinstaller les néons à l'abri postal de la rue Philippe-Chartrand de façon à éclairer sécuritairement les lieux et qu'à défaut de ce faire, la Ville tiendra responsable Postes Canada de tout incident fâcheux qui pourrait survenir à cet endroit.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Mme Manon Perreault, députée du comté de Montcalm, au Ministre fédéral responsable de Postes

Canada, l'Honorable Denis Lebel et au Président de Postes Canada, M. Deepak Chopra.

CE-2011-1167-DEC SERVICE DE MÉDIAPOSTE SANS ADRESSE DE POSTES CANADA

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne utilisait Publisac pour distribuer les publications de la Ville.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, pour répondre aux objectifs du Plan Vert, a modifié sa méthode de distribution pour Postes Canada afin de ne plus utiliser de sac de plastique.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a communiqué avec le bureau de poste afin de s'assurer que tous les citoyens reçoivent les publications municipales, et ce, même si ces derniers ont demandé l'option consommateur (sans publicité) et que le bureau de poste ait accepté.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne planifie son impression et sa distribution selon les quantités mentionnées sur le site Web de Postes Canada et dans le logiciel hors ligne de Postes Canada.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reçoit des plaintes de citoyens ne recevant jamais ou de façon périodique les publications de la Ville (une vingtaine de plaintes reçues depuis 18 mois).

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a communiqué cette problématique à plusieurs reprises au représentant de Postes Canada, à la ligne téléphonique prévue à cet effet et au bureau de poste et que le problème persiste.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne dépose la quantité de documents nécessaire à la distribution et que plus de 300 exemplaires reviennent de chacun des envois.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a également soulevé à plusieurs reprises ce problème.

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne défraie les coûts d'une distribution complète, soit environ 18 500 \$ pour le Cahier Loisir et vie communautaire et 5 600 \$ pour le bulletin municipal La Source, et ce, malgré le fait que des copies ne soient pas distribuées.

Il est recommandé que le Comité exécutif demande à Postes Canada de corriger la situation dans les plus brefs délais à défaut de quoi, la Ville de Terrebonne demandera un remboursement pour les documents qui n'ont pas été livrés.

CE-2011-1168-DEC FERMETURE DU BISTRO MCTAVISH À 3 H / 31 DÉCEMBRE 2011 AU 1^{er} JANVIER 2012

ATTENDU la lettre datée du 2 novembre 2011 de M. Maxime Laforest du Bistro McTavish demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bistro McTavish, à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2011 au 1^{er} janvier 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif autorise la fermeture à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2011 au 1^{er} janvier 2012 pour le Bistro McTavish, le tout conditionnellement à ce que son permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**CE-2011-1169-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE /
DOMMAGES AUX INSTALLATIONS DE VIDÉOTRON**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait une requête introductive d'instance par laquelle la demanderesse Vidéotron réclame un montant de 2 364,40\$ à la Ville de Terrebonne suite à des dommages causés à son installation située à l'intersection de la 20^e Avenue et du boulevard de la Pinière le 2 mai dernier ;

ATTENDU QUE cette réclamation n'a pas été reçue dans les délais prescrits à la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un procureur pour comparaître dans les dix (10) jours suivants de la signification de requête et de préparer la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier de la Cour du Québec, Vidéotron S.E.N.C. contre Ville de Terrebonne (dossier numéro 500-22-186538-115).

**CE-2011-1170-DEC NOMINATION / COMMIS JUNIOR, ÉVALUATION-
TAXATION-PERCEPTION / DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste de commis junior, évaluation-taxation-perception, la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, de nommer Mme Carole Choquette au poste de commis junior, évaluation-taxation-perception, à la Direction de l'administration et finances, à compter du 23 novembre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2011-1171-DEC EMBAUCHE TEMPORAIRE / CONTREMAÎTRE /
SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer M. Benoit Locas, contremaître au service de la voirie, qui remplace M. Michel Therrien, surintendant au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, pour une période indéterminée ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'engager un contremaître au service de la voirie afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations pour la saison hivernale;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, d'embaucher M. Jean-Guy Raymond à titre de contremaître au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à compter du 21 novembre 2011 au 16 mars 2012.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Jean-Guy Raymond.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2011-1172-REC GRIEFS / G2006-001 ET G2006-001B / FRATERNITÉ
DES POLICIERS DE LA VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU le règlement intervenu entre la Ville de Terrebonne et la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement des griefs numéros G2006-001 et G2006-001b (dossiers 147 060501-002 et 147 060501-002b) relativement à la non-réintégration d'un policier dans ses fonctions suite à une lésion professionnelle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente de règlement des griefs numéros G2006-001 et G2006-001b. Copie de ladite entente est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**CE-2011-1173-REC CREATION D'UN POSTE CADRE /
COORDONNATEUR DE L'ATELIER MÉCANIQUE /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU les besoins reliés à la gestion de l'atelier mécanique et compte tenu des exigences de plus en plus complexes et diversifiées associées à cette activité ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste cadre de coordonnateur de l'atelier mécanique pour assurer de façon efficace et efficiente la gestion et la coordination de l'atelier mécanique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de l'atelier mécanique de la Direction de l'entretien du territoire, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste de coordonnateur de l'atelier mécanique et la nomination de M. Georges Paradis à ce titre.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

**CE-2011-1174-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES / SERVICES PROFESSIONNELS EN
MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL ET NÉGOCIATION
DE CONVENTION COLLECTIVE**

ATTENDU QUE la convention collective des cols bleus, représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique, vient à échéance le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE la convention collective des cols blancs, représentés par le Syndicat canadien de la fonction publique, vient aussi à échéance le 31 décembre 2011 ;

ATTENDU QUE ces deux (2) conventions collectives feront l'objet de négociation en vue de leur renouvellement vraisemblablement au début de l'année 2012 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recherche les services professionnels d'une firme spécialisée en droit du travail et en négociation de conventions collectives ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif autorise la Direction des ressources humaines à procéder à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir les services professionnels en matière de droit du travail et en négociation de conventions collectives.

Que le Comité exécutif approuve le cahier de charge et la grille d'évaluation, joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, soit nommé à titre de membre additionnel pour siéger au Comité de sélection en qualité de membre expert.

CE-2011-1175-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACQUISITION DE DEUX (2) RÉTROCAVEUSES

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'acquisition des équipements roulants 2011, la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à un appel d'offres public pour l'achat de deux (2) rétrocaveuses soit, une pour le service de la voirie et l'autre pour le service de l'environnement et hygiène du milieu ;

ATTENDU l'estimation du coût d'acquisition produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, en date du 7 juillet 2011, au montant de 324 686,25\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de deux (2) rétrocaveuses.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 509.

CE-2011-1176-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACQUISITION D'UNE CHENILLETTE À TROTTOIR

ATTENDU QUE dans le cadre du plan d'acquisition des équipements roulants 2011, la Direction de l'entretien du territoire doit procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'une chenillette à trottoir pour le service de la voirie ;

ATTENDU l'estimation du coût d'acquisition produite par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, en date du 7 juillet 2011, au montant de 193 672,50\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 509.

CE-2011-1177-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR L'INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels d'ingénierie pour l'inspection des bornes d'incendie (SOU-2011-97) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} novembre 2011, à savoir :

	Bordereau « A » option 1 an	Bordereau « B » option 3 ans
Nordikeau inc.	73 310,74\$ t.t.c.	213 695,22\$ t.t.c.
Simo Management inc.	98 687,53\$ t.t.c.	302 265,81\$ t.t.c.
Aqua Data inc.	108 349,51\$ t.t.c.	323 741,53\$ t.t.c.
Hydra-Spec inc.	Ø	Ø

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage selon les options d'un (1) an ou de trois (3) ans de 19,42/6,70 à la firme Nordikeau inc., un pointage de 14,78/4,8243 à la firme Simo Management inc. et un pointage de 14,30/4,8196 pour la firme Aqua Data inc. et que la firme Hydra-Spec inc. ne se s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE la soumission de la firme Nordikeau inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 7 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 100 000\$ (t.t.c.) pour un (1) an et de 300 000\$ (t.t.c.) pour trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **NORDIKEAU INC.**, datée du 31 octobre 2011, pour les services professionnels d'ingénierie pour l'inspection des bornes d'incendie, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant de 186 450\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0315 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'exécution du contrat soit faite selon les règles de l'art et que les rejets d'eau soit fait par l'utilisation d'un atténuateur, le tout selon les prescriptions du cahier des charges.

CE-2011-1178-DEC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE L'ÉDIFICE JOSEPH-ÉDOUARD-SARRAZIN

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'aménagement paysager de l'édifice Joseph-Édouard-Sarrazin (SOU-2011-120);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 novembre 2011 à 11 h 05, à savoir :

2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	48 183,44\$ t.t.c. <i>corrigée</i>
Les Fermes Michel Bastien inc.	55 779,85\$ t.t.c.
Transport & Excavation Mascouche inc.	65 969,24\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la

compagnie **2633-2312 QUÉBEC INC. (PAVATECH)**, datée du 8 novembre 2011, pour l'aménagement paysager de l'édifice Joseph-Édouard-Sarrazin, le tout pour un montant de 42 294\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0317 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2011-0318, soumis par l'assistante-trésorière, au montant de 46 068,74\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation réserve fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-522 (bâtiments et terrains), soit accepté.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne,

Que Mme Catherine Dutil, B.A.P., chef de service – aménagements paysagers à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'accord de croisement à intervenir avec la compagnie Pipelines Enbridge inc. pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.

CE-2011-1179-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE PAVAGE DES COUPES 24 HEURES ET 72 HEURES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures (SOU-2011-118);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 8 novembre 2011 à 11 h 03, à savoir :

Les Asphaltes J. Dumont inc.	48 463,70\$ t.t.c.
Constructions Anor (1992) inc.	64 937,25\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Asphaltes J. Dumont inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ASPHALTES J. DUMONT INC.**, datée du 7 novembre 2011, pour la réfection et pavage des coupes 24 heures et 72 heures, le tout pour un montant de 42 540\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0316 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2011-1180-REC DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION / PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DES MUNICIPALITÉS ENGAGÉES DANS LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est dans un processus visant à se doter d'un centre de loisirs et de services pour les aînés de 55 ans et plus (Maison des aînés) ;

ATTENDU le désir de la Ville de trouver des programmes de soutien financier pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE le projet de la Maison des aînés s'inscrit dans les paramètres du Programme d'infrastructures municipales – MADA ;

ATTENDU QUE la nature des projets déposés doit être proportionnelle aux limites financières du programme ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil de déposer une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales – MADA 2011-2012 et de s'engager à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet.

Que le Comité exécutif accepte que le projet déposé vise l'aménagement des espaces verts contigus à la Maison des aînés (réseau de sentiers favorisant l'accès universel, aménagement d'une terrasse, aménagement d'un gazebo (abris), aménagement d'un espace vert polyvalent pour des cours, installation de balançoires permettant l'accueil des chaises roulantes, espace pour les supports à vélo et éclairage).

Que le Comité exécutif accepte l'offre de services de la firme Plania, datée du 10 novembre 2011, pour préparer et soumettre ladite demande de subvention, le tout pour un montant n'excédant pas 3 000\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds général et remboursé par le règlement numéro 511 dès sa promulgation (article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0320 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le directeur du loisir et vie communautaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à la demande de subvention.

CE-2011-1181-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire